

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 117

présenté par  
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

-----

**ARTICLE 6****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Justice judiciaire	0	-10 000 000	0	- 10 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	-10 000 000	0	- 10 000 000
Administration pénitentiaire	0	0	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	-10 000 000	0	- 10 000 000
<b>SOLDE</b>	+10 000 000		+10 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il serait aberrant de supprimer 10 M € au fonctionnement de la justice judiciaire, quand on connaît l'engorgement et le piètre état de nos juridictions .

Les économies constatées sur les contributions au CAS Pensions auraient du être redéployées afin de pallier l'extrême dénuement de la justice judiciaire .